

# CHSCT des 28 juin et 5 juillet 2018

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

[fo.044@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.044@dgfip.finances.gouv.fr) permanences le matins: (02.40.20.76.56 mardi et jeudi – 02 40 74 03 87 lundi et vendredi



## Préambule

Bienvenue à ceux qui intègrent la Loire-Atlantique le 1<sup>er</sup> septembre qu'ils soient affectés à la DRFiP44, au SRE, à l'INSEE, à la Douane, à la DSFiPE, à Si1C et 1F et à la DIRCOFI.  
Car le CHSCT 44 est interministériel et concerne toutes les directions Finances du 44 (sauf en cas de CHSCT spécifique comme la DISI ou les enquêteurs INSEE).

L'amiante est un sujet sensible dans le 44 : pour ceux qui ne le savent pas encore, une bataille de longue haleine est menée en intersyndicale dans le cadre du **Tripode**, un bâtiment de 1972, évacué en 1993 et détruit en février 2005.

### Les derniers événements en date de ce dossier sont :

- un rapport de l'IGAS (Inspection générale des Affaires sociales) que l'intersyndicale a qualifié de "commandé, partial et mensonger, voire diffamatoire (car) il dénature et minimise sciemment les conditions d'exposition aux flocages d'amiante et il porte atteinte à l'honneur des agents Tripode malades ou décédés",
- Un jugement du Tribunal Administratif de Nantes du 19 juin qui, s'il rejette les demandes d'indemnisation pour préjudice d'anxiété de 14 agents du ministère des Affaires étrangères pour prescription (requête jugée trop tardive) a cependant reconnu la double faute de l'État (État régulateur dont l'action tardive n'a pas permis de protéger efficacement les agents de leur exposition directe aux flocages d'amiante et État employeur, propriétaire du Tripode qui n'a pas protégé ses salariés et les a exposés au contact direct avec les flocages)



**Les actions dans ce domaine ont également permis de faire avancer la réglementation amiante au niveau ministériel.**

## Rapport annuel des médecins de prévention

L'arrivée de 2 nouveaux médecins de prévention à Nantes en 2017 (dont l'un est à 30% sur le Morbihan) a été salubre : jusque là, le docteur AUBRUN devait faire face seule, à la lourde charge de travail, puisque la médecine de Loire-Atlantique a un "portefeuille" de 3689 agents, dont 3316 à proprement parlé du 44 :

**Tableau récapitulatif**

	DRFiP44	SRE	INSEE	DOUANE	DSFiPE	SI 1C et 1F	DIRCOFI
<b>N o m b r e d ' a g e n t s</b>							
2017	1645	442	388	341	278	161	61
2016	1633	419	409	343	298	167	58
<b>N o m b r e d e s i t e s</b>							
2017	28	1	1	9	2	1	2

**Nombre de visites**

Année	Total visites	Quinquennales	Spontanées	Particulières (grossesses, handicap, etc)
2017	983	131	145	336
2016	617	68	131	226



**SMP : Surveillance médicale particulière**

Année	Grossesses	Handicap	Pathologie particulière*	*Dont psychopathologies	Agents vus pour + 90 jrs de suite	Réintégration après CLM, CLD ou >6mois	Accident service ou trajets	Comité réforme ou médicale
2017	13	78	81	36	97	14	8	2
2016	4	59	31	26	62	25	16	4

**RAPPELS importants** : le médecin de prévention peut faire des propositions d'aménagement de la fonction. Il est saisi quand ce/elle-ci doit être aménagée ou restreinte, sans qu'il n'y ait de remise en cause de l'aptitude au grade. Il est saisi pour avis soit par l'administration, soit par l'agent, mais peut aussi émettre des avis suites à des visites de sites. Le médecin généraliste de l'agent ne peut qu'informer le médecin de prévention qui est le seul compétent pour proposer des aménagements de poste de travail à l'administration. L'agent peut déposer un recours contre les propositions d'aménagement auprès du MIRTMO.



### Les aménagements

Année	Aménagements	Agents	Matériel	Fonctionnels	Changements d'affectation
2017	3230	225	165	62	15

### Fiche impact sur le départ de Si 1C et 1F de la Tour de Bretagne

L'amiante, ...toujours l'amiante ! Depuis plus d'un an, les agents de ces services centraux, installés dans la Tour de Bretagne, vivaient difficilement (et légitimement) les tourments liés à la présence d'amiante.

Ils vont prochainement déménager vers l'immeuble Kibori (3850 m<sup>2</sup> pour un potentiel souhaité de 200 postes) situé dans le quartier Euronantes (gare sud).

Le déménagement ne sera pas chose aisée du fait de la spécificité des missions de développement et de maintenance des applicatifs informatiques utilisés dans nos services, missions cadencées par de nombreuses échéances, test, etc..

Nous leur souhaitons que ce déménagement se passe au mieux et nous avons bon espoir vu la qualité du travail réalisé en amont : il est rare – et c'est pourquoi nous le soulignons – de disposer d'une fiche impact de cette teneur. La direction s'implique depuis le début dans ce dossier complexe et continue de le faire en impliquant également les agents.

Pas moins de trois enquêtes ont été réalisées pour gérer au mieux ce relogement forcé : mode de déplacements choisis, situation des domiciles personnels et sondage sur la restauration souhaitée.

Le seul "hic" réside dans le nombre d'emplacements de stationnement (80 à la Tour de Bretagne, 33 à Kibori) mais qui est lié à un choix de la Ville de Nantes.

Toutefois, la situation géographique offre un panel conséquent de moyens de transports. La question du mode de détermination des priorités pour ces 30 places a été posée par le responsable de ces équipes : la médecine de prévention répond s'appuyer sur l'octroi de carte de mobilité par la MDPH, instance indépendante à nos services.



...à KIBORI



De la Tour ...

### Fiche impact INSEE : fermeture de la division 'FE-EC'

Suite à la visite du site en décembre 2017, le rapport des membres du CHCST préconisait :

*Depuis l'annonce de la suppression de la BRPP en septembre 2019 l'inquiétude des agents est renforcée sur leur avenir professionnel et bien sûr au quotidien. Une démarche identique à celle initiée pour la production du CNIN qui avait été jugée positive par l'ensemble des agents, est à mettre en œuvre. L'intervention d'un expert tel que Syndex qui serait en capacité d'analyser et de proposer à la direction des pistes de prévention des risques psychosociaux peut être validée par le CHSCT.*

Suite à la fermeture définitive en septembre 2019 de la division FE-EC (Fichier électoral – Etat civil), la direction de l'INSEE a soumis aux débats du CHSCT, la fiche d'impact de cette unité, comme le veut la réglementation.

Lors de la visite des membres du CHSCT en décembre 2017, les agents avaient déjà fait part de leur inquiétude sur la surcharge de travail durant le 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 ainsi que sur leur devenir.



Les mairies passeront par une plate-forme téléphonique, à compter de septembre 2018. En cas de réponse insuffisante les agents de cette plate-forme transmettront leurs questions par courriel à leurs collègues de l'INSEE de Nantes dans le cadre de l'assistance de second niveau.

Quid des mairies qui ont toujours appelé ces agents et qui disposent toujours de leur numéro de téléphone. A aucun moment, cette charge de travail supplémentaire n'est évoquée dans la fiche d'impact.

**L'équipe actuelle sera-t-elle suffisante ?**

En ce qui concerne les mobilités des 16 agents de la division, le choix des affectations est très limité : il leur est même annoncé que seuls deux services seraient susceptibles de les recevoir.

Pour **FO**, il est indispensable que les préventeurs (médecin, psychologue, assistant de prévention...) soient associés aux demandes des agents et y soient très attentifs. Les encadrants devront également être partie prenante à cette attention.

**FO** demande un soutien particulier (pourquoi pas d'un expert extérieur?) aux agents de la division ainsi qu'à l'agent qui sera nouvellement affecté sur le poste de conseiller en parcours professionnel.

Par contre, en aucun cas, **FO** ne saurait entendre dire que la non-réussite du projet incombe aux agents.

**La fiche d'impact étant arrivé trop tard, les représentants du CHSCT émettront un avis à la prochaine séance.**

### **Protocole de transmission des certificats médicaux (Douane)**

La médecine de prévention a alerté les organisations syndicales sur un dysfonctionnement à la Douane, pouvant remettre en cause le caractère confidentiel de certaines informations médicales. Si tel est bien le cas, cela pourrait relever du Pénal et n'est donc pas anodin. Faute d'avoir pu trouver un consensus en séance, après de longs débats houleux, les représentants en CHSCT ont décidé collectivement de formuler la délibération suivante :



#### Délibération du CHSCT 44

**Le CHSCT 44 constate une divergence d'appréciations entre les médecins de prévention et la Direction Interrégionale des Douanes sur la transmission des informations qui relèvent du secret médical. La Direction Interrégionale applique la procédure préconisée par le CSRH.**

**Les médecins font état de la procédure en vigueur au sein de la DGFAP.**

**Le CHSCT 44 exige une clarification sur les directives à appliquer garantissant la confidentialité des éléments médicaux.**

### **Point d'information sur les travaux des groupes de travail**

Cette année, à l'initiative de **FO**, des GT ont lieu sur les priorités déterminées par le CHSCT : **FO** avait en effet, indiqué ne plus vouloir un inventaire à la Prévert des souhaits de chacun (administrations et représentants des Personnels), mais aspirait à un travail concret sur des priorités ciblées.

En 2018, les thèmes retenus sont :

- x Amiante
- x Risques Psycho-sociaux
- x Discriminations (violences sexistes et sexuelles au travail, homophobie, handicap, racismisme)
- x Sécurité dans les déplacements
- x Plaquette sur le rôle du CHSCT

Tous ces groupes se sont déjà réunis et commencent à produire leurs effets.

Ainsi par exemple, en matière de **discrimination** 2 (in)formations ont été proposées aux agents (handicap et homophobie). Les 1<sup>ères</sup> remontées sont positives, si ce n'est sur la communication insuffisante pour certaines directions et le délai relativement court pour les inscriptions.

Pour **l'amiante**, les grands axes sont posés, mais il reste, eu égard à la complexité du sujet, beaucoup à discuter. Une réunion aura lieu fin présence en présence du référent amiante ministériel.

Le groupe sur les **RPS** se réunit le 12 juillet sous la houlette d'un nouveau référent. Ce qui s'est fait jusqu'à présent a donné lieu à discussion animée et n'a pas été approuvé par le CHST.

Pour l'information sur le **rôle du CHSCT**, plusieurs fiches devraient voir le jour (rôle et missions / les acteurs du CHST, leurs missions et coordonnées / bilan sur 3 ans par thématique des formations financées par le CHSCT / les réalisations du CHSCT avec un bilan des 3 dernières années).



### **Budget et fiches actions**

DIRECTION	MOTIF	SOMME	VOTE
DRFIP	Versailles – Etude lumière	4 320,00 €	favorable
	St NAZ DG – Remise aux norme escalier	12 300,00 €	favorable
	Graslin – Réfection murs MCA	22 887,60 €	favorable
DOUANE	Montoir – Stores	1861,54	favorable
	Montoir – Films occultants fenêtres	255,98 €	favorable



**A ce stade de l'année, 66% du budget 2018 a été engagé (263 683 € sur 401 674 ).**

**FO** a une nouvelle fois proposé un co-financement pour la DRFiP44 : en effet, à **FO**, nous souhaitons que la proportionnalité par administration soit respectée (pas à l'euro près, évidemment ! ... et si un année, une administration est mieux dotée, il nous paraît plus équitable que d'autres soient privilégiées les années suivantes).

Or c'est loin d'être le cas ! Car si la DRFiP44 représente aux environs de la moitié des effectifs, elle rafle la mise régulièrement... au détriment des agents des autres directions ! Les autres syndicats ne nous ont pas suivis sur cette proposition malgré l'apport des éléments chiffrés ci-dessous... et c'est bien dommage ! Nous vous laissons juges :

### Comparatif pourcentage d'agents/consommations par la DRFiP44 du budget CHSCT depuis 2015

DRFiP44	2015	2016	2017	Juillet 2018
en agents	49,05%	49,08%	49,61%	Non connu
Consommation du budget	45,18%	67,69%	69,69%	69,91%



### Visites de sites du CHSCT

Outre la visite à l'INSEE évoquée précédemment les membres du CHSCT se sont rendus également au Bureau des Douanes d'Angers le 30 janvier dernier.

Leur préconisation : : *au-delà des problèmes réels d'effectifs, la direction doit prendre de nouvelles mesures de soutien aux agents : formations, tutorat, soutien technique, dans un dialogue de service de qualité. Elle doit prendre de mesures pour prévenir des troubles psycho-sociaux ou de burn-out. La direction doit sérieusement s'interroger sur la mesure de la charge réelle de travail pour préserver les personnels de ce bureau du risque d'épuisement.*

Le rapport de visite du CHSCT relatif au service du Pôle Recouvrement Spécialisé (DRFiP 44) du 20 février 2018 n'est toujours pas établi...faute de disponibilité.

### Fiche d'impact SIRHIUS (DRFIP - DSFIPE)

En avril 2018, il était trop tôt pour discuter de l'impact du remplacement par SIRHIUS, de RH AGORA et de GAP/GAT, les applications des Ressources Humaines. Le point avait donc été reporté sine die.

Et en juin, il est trop tard ! C'est pourquoi ce dossier a été vu à la vitesse de l'éclair... et c'est bien dommage car nos collègues de ces services étaient eux aussi en droit d'attendre que leurs situations soient regardées de près en CHSCT.

**Mais quel impact a une fiche impact quand tout est décidé ????**

**Esperons que le futur dispositif empêcher de tels dysfonctionnements**

### Commission immobilière le 24 juillet 2018

Si1C et 1F (emménagement)

SIP Nantes Centre (réaménagement des locaux)

**Les représentants  
FO en CHSCT 44**

**Patricia  
DAVID  
FO INSEE**

**Chrystelle  
TONNELIER  
FO DRFiP 44**

**A-Françoise  
LOREAU  
FO DRFiP44**

**Julie  
BILLY  
FO SRE**

**POUR DÉFENDRE MES DROITS**

**LE DÉCLIC**



**FÉDÉRATION  
DES FINANCES**